

Nouméa, le 21 janvier 2022

Madame Veylma Falao  
Présidente  
Commission de la législation et de la  
réglementation économiques et fiscales  
Congrès de la Nouvelle-Calédonie  
1, boulevard Vauban  
98800 NOUMEA

N/réf. : D/01-2022/000112

Objet : Projet de délibération portant programmation des réformes fiscales à engager au cours des années 2021 à 2023

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'examen du projet de délibération portant programmation des réformes fiscales à engager au cours des années 2021 à 2023 par la commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales qui aura lieu ce lundi 24 janvier 2022, la Chambre de commerce et d'industrie souhaite faire part de son avis sur ce projet de texte aux membres de la commission que vous présidez.

Vous trouverez, en pièces jointes, copie du courrier que nous avons adressé au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en fin d'année dernière l'alertant sur les points de faiblesse de l'avant-projet de texte ainsi qu'une présentation Powerpoint qui expose la vision de la CCI-NC sur la stratégie et les attentes du monde économique qui pourrait être diffusée lors de la réunion du 24 janvier 2022.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



David GUYENNE

P.J. : énoncées

